

Réalisation d'un chantier de pose de pavé/ lauze/ calade

Ce type de formation s'adresse généralement aux professionnels du bâtiment, aux artisans ou aux personnes en reconversion souhaitant acquérir des compétences pratiques en aménagement extérieur.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée : 1 semaine

Statut : Formation professionnelle continue

Délai d'entrée en formation contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Une pédagogie de projet
- Des travaux de groupes
- Des visites d'entreprises
- Projet de solidarité / ouverture culturelle

LES TARIFS

1800€

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Dispositions dans le domaine de la construction paysagère
- Entretien de motivation

PUBLIC CONCERNE

- Artisans du bâtiment (maçons, paysagistes, etc.)
- Salariés d'entreprises de travaux publics ou d'espaces verts
- Demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle
- Particuliers souhaitant réaliser eux-mêmes leurs aménagements extérieurs

MODALITE D'ACCES EN FORMATION

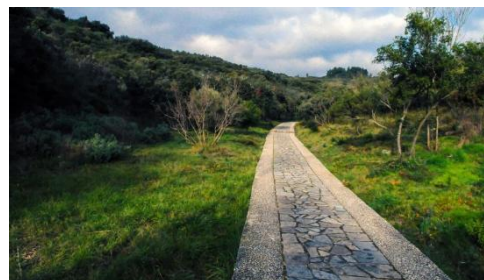
- En annexe

SANCTION

Attestation de formation délivrée en fin de stage

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Maîtriser les techniques de pose de pavés, lauzes et calades selon les règles de l'art.
- Connaître les matériaux : types de pavés, lauzes, calades, leurs caractéristiques et leurs usages.
- Savoir préparer un chantier : étude du sol, drainage, fondations, outils et équipements nécessaires.
- Appliquer les normes de sécurité et d'accessibilité (PMR, normes DTU, etc.).
- Réaliser des finitions et entretenir les ouvrages posés.

CONTENUS / BLOCS DE COMPETENCE

• Connaissance des matériaux

Pavés : types (béton, pierre naturelle), formats, couleurs, usages

Lauzes : pierre naturelle, techniques de découpe et de pose

Calades : spécificités, motifs traditionnels, adaptation aux sols

• Préparation du chantier

Étude du sol et des contraintes (pente, drainage, stabilité)

Choix des fondations (lit de pose, couche de forme, compactage)

Outillage et équipements de sécurité

• Techniques de pose

Pose sur sable, sur mortier, sur plot, Gestion des joints et des finitions

Intégration des réseaux (eaux pluviales, éclairage, etc.)

• Normes et réglementation

Normes DTU (Document Technique Unifié) applicables

Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Sécurité sur chantier

• Finitions et entretien

Nettoyage et protection des surfaces, Entretien préventif et curatif,

Réparation des désordres courants

LES DEBOUCHES

Artisan indépendant en aménagement extérieur

Salarié en entreprise de travaux publics ou paysagiste

Technicien en collectivité territoriale (espaces verts, voirie)



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026